



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE & VRP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conforama continue à s'acharner contre FORCE OUVRIERE !

La société Conforama France a lancé depuis plusieurs mois une série d'attaques sans précédent contre les représentants de notre organisation syndicale FORCE OUVRIERE. Rappelons la tentative de licenciement de notre Camarade Patrick FORGE, lanceur d'alerte, refusée par l'inspection du travail, dont la décision est contestée par Conforama, qui a exercé un recours hiérarchique devant le ministère du Travail.

Rappelons également la récente condamnation de Conforama, consécutive à l'affaire dite « des fiches », pour laquelle la justice a reconnu que l'entreprise avait enregistré et conservé des données sur des salariés syndiqués, essentiellement militants à FORCE OUVRIERE. La fameuse « stratégie des alliés », mise en place par Conforama il y a des années et à laquelle nous imputons ce scandale, n'est peut-être plus d'actualité officiellement, mais elle continue manifestement à s'exercer sous d'autres oripeaux contre FORCE OUVRIERE.

Ainsi, d'autres Camarades FORCE OUVRIERE subissent des comportements managériaux déviants, parfois suivis de sanctions totalement injustifiées.

Notre Camarade Taoufik ADOUNI, délégué syndical FORCE OUVRIERE et élu au CSE de la région PARIS NORD, en fait les frais depuis plusieurs mois. Après qu'il a reçu de nombreux courriers lui demandant de justifier de ses heures de délégation, et malgré ses explications pourtant très claires, il a tout d'abord fait l'objet d'un avertissement qu'il a bien entendu contesté. Ne se satisfaisant pas de cette sanction qu'elle juge sans doute trop faible, la direction de Conforama vient de lancer contre notre Camarade une procédure auprès du Conseil de Prud'hommes de Nanterre, pour laquelle il est convoqué le 7 juin 2023 à 9 heures. Conforama réclame le remboursement de ses heures de délégation par notre Camarade.

Une fois de plus, la direction générale de Conforama persiste à s'acharner contre un de nos militants, salarié dont par ailleurs le travail a toujours été loué par son encadrement, mais dont le seul tort est de défendre ses collègues.

La Section fédérale du Commerce et VRP de la FEC-FO et la Section FEC-FO de Conforama France ne resteront pas sans réaction devant cette nouvelle attaque envers notre organisation syndicale.

Paris, le 26 avril 2023

Contacts :

Jacques MOSSE-BIAGGINI, Délégué Syndical Central FEC-FO Conforama France : 06 61 55 31 68
Manuel AIRES, Représentant Syndical FEC-FO auprès du CSEC Conforama France : 06 50 24 64 15
Mouloud HAMMOUR, Secrétaire FO du CSEC Conforama France : 06 23 79 92 25
Gérald GAUTIER, Secrétaire général de la section Commerce de la FEC-FO : 06 60 86 28 29